



Demande d'aide pour un cas pratique

Par **henry75**, le **13/11/2012 à 14:14**

Bonjour, j'aimerais savoir si je pouvais obtenir de l'aide sur le cas pratique suivant :

L'association Tourisme et culture du Bassin d'Arcachon , association des personnels de la SNCF et d'EDF, a conclu avec la société Mora un contrat de location portant sur un lot de cassettes vidéos et de DVD, pendant une durée de 12 mois , selon un prix mensuel de 3100 euros. L'objectif de l'association est e louer ces cassettes et DVD en vue de les diffuser à ses membres qui sont actuellement au nombre de 400 constitués de personnels de la SNCF et d'EDF. Malheureusement , l'opération s'est révélé moins heureuse que prévue.

Le fait est que l'engagement résultant du contrat souscrit avec la société, qui s'élève à 37500 euros, représente plus du double de l'actif de l'association alors même qu'elle ne dispose d'aucune source particulière de financement de nature à accroître le budget. Le produit attendu des locations s'avère dérisoire , dès lors que les cassettes et DVD sont non seulement loués, mais aussi prêtés aux membres de l'association. L'importance de l'engagement financier mis à la charge de l'association par le contrat l'empêche aujourd'hui de financer ses autres projets dans le domaine touristique et culturel.

L'association envisage de demander la nullité du contrat pour absence de cause, dans la mesure où l'exécution du contrat selon l'économie voulue par les parties est impossible .

son action a-t-elle des chances de prospérer ?